

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2023

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Décembre 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 134 627 982**, un actif net de **D : 134 261 229** et un bénéfice de la période de **D : 2 182 121**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 mars 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs

actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une moins-value latente de 1 200 dinars. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 82,33% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 17,66% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001

Tunis, le 26 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 MARS 2023
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	110 844 683	93 743 918	113 051 787
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	5 448 427	6 878 065
b- Obligations et valeurs assimilées		110 844 683	88 295 491	106 173 722
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		23 770 280	18 983 444	30 436 327
a- Placements monétaires	3 - 2	19 879 025	17 950 497	30 085 178
b- Disponibilités	3 - 3	3 891 255	1 032 947	351 149
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	13 019	20 688	50 801
TOTAL ACTIF		134 627 982	112 748 050	143 538 915
 <u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	299 136	223 012	294 649
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	67 617	32 861	53 281
TOTAL PASSIF		366 753	255 873	347 930
 <u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	124 950 547	105 157 506	135 276 095
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		9 310 682	7 334 671	7 914 890
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	7 308 673	5 870 760	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		7 914 890	5 393 368	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		(606 217)	477 392	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	2 002 009	1 463 911	7 914 890
ACTIF NET		134 261 229	112 492 177	143 190 985
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		134 627 982	112 748 050	143 538 915

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Janvier au 31 mars 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Note s	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	1 979 540	1 291 292	6 589 713
a- Dividendes		-	-	243 932
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 979 540	1 291 292	6 345 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	520 823	364 038	1 654 228
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 500 363	1 655 330	8 243 941
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	299 136	223 012	1 043 597
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 201 227	1 432 318	7 200 344
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	58 277	38 748	195 927
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 142 950	1 393 570	7 004 417
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(140 941)	70 341	910 473
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		2 002 009	1 463 911	7 914 890
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		140 941	(70 341)	(910 473)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(63 881)	65 374	61 116
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		103 052	-	(79)
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 182 121	1 458 944	7 065 454

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 mars 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 182 121	1 458 944	7 065 454
a- Résultat d'exploitation	2 142 950	1 393 570	7 004 417
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(63 881)	65 374	61 116
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	103 052	-	(79)
d- Frais de négociation des titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>			
a- Souscriptions	9 205 148	21 885 346	156 516 885
* Capital	7 283 000	18 333 400	126 993 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	1 857 539	3 391 875	23 510 177
* Régularisation des sommes capitalisables	64 609	160 071	6 012 808
b- Rachats	(20 317 025)	(12 788 997)	(122 328 238)
* Capital	(16 023 800)	(10 716 700)	(98 922 500)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 087 675)	(1 982 567)	(18 303 403)
* Régularisation des sommes capitalisables	(205 550)	(89 730)	(5 102 335)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(8 929 756)	10 555 293	41 254 101
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	143 190 985	101 936 884	101 936 884
b- En fin de période	134 261 229	112 492 177	143 190 985
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	1 141 215	860 501	860 501
b- En fin de période	1 053 807	936 668	1 141 215
VALEUR LIQUIDATIVE	127,406	120,098	125,472
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,54%	1,38%	5,92%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			107 441 850	110 844 683	82,33%	82,56%	
Titres émis par le Trésor			71 306 000	73 536 585	54,62%	54,77%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 464 349	1,83%	1,84%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 644 172	1,22%	1,22%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 201 512	5,35%	5,36%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 360 588	6,95%	6,97%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 242 229	4,64%	4,65%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 840 636	1,37%	1,37%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 009 236	0,75%	0,75%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 528 482	7,82%	7,84%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	529 715	0,39%	0,39%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 512 482	1,12%	1,13%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 630 707	11,61%	11,64%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 522 045	5,59%	5,60%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 520 942	5,59%	5,60%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	529 490	0,39%	0,39%	
Titres émis par des sociétés			36 135 850	37 308 098	27,71%	27,79%	
A. LEASE 2016-2 CB TF	TN0006610430	20 000	400 000	401 990	0,30%	0,30%	BB+
A. LEASING 2018-1 CB TV	TN0006610513	10 000	200 000	211 923	0,16%	0,16%	BB-
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	10 000	600 000	640 938	0,48%	0,48%	
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	500 000	535 666	0,40%	0,40%	
AMEN BANK 2009 CA TF	TNO003400348	5 000	66 450	67 903	0,05%	0,05%	
AMEN BANK 2016 CB TF	TN0003400538	20 000	400 000	408 614	0,30%	0,30%	
AMEN BANK 2017-1 CB TF	TN0003400553	10 000	400 000	422 240	0,31%	0,31%	
AMEN BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	900 000	908 530	0,67%	0,68%	
AMEN BANK 2020-03 CG TF,	TN000340678	5 000	500 000	504 945	0,38%	0,38%	
AMEN BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 680 043	1,99%	2,00%	
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	10 000	400 000	401 357	0,30%	0,30%	
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	15 000	600 000	617 350	0,46%	0,46%	BB
ATL 2018-1	TN0004700753	10 000	200 000	209 387	0,16%	0,16%	BB
ATL 2019-1 CA TF	TN0004700803	20 000	800 000	823 594	0,61%	0,61%	BBB-
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	2 000 000	2 016 570	1,50%	1,50%	
BH 2009	TN0001900844	5 000	76 500	77 309	0,06%	0,06%	BBB-

BH 2018-1 CA TV	TN0001901032	15 000	300 000	320 656	0,24%	0,24%	
BH 2018-1 CA TV,	TN0001901032	5 000	100 000	106 885	0,08%	0,08%	
BH 2019-1 CA TV	TN0001901081	15 000	300 000	300 362	0,22%	0,22%	
BHL 2018-1 CA TV	TN0006720122	10 000	200 000	213 814	0,16%	0,16%	
BHL 2018-1 CA TV	TN0006720122	2 500	50 000	53 454	0,04%	0,04%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	3 000 000	3 200 146	2,38%	2,38%	
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	10 000	400 000	420 519	0,31%	0,31%	
BNA 2018-1 CA TF	TN0003100757	10 000	200 000	208 462	0,15%	0,16%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	300 000	305 235	0,23%	0,23%	
BTE 2019-1 CA TF	TN0001300664	7 500	300 000	305 859	0,23%	0,23%	
CIL 2018/1 5 ANS TX 10.60	TN0004201455	10 000	200 000	203 438	0,15%	0,15%	BBB-
CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	15 000	750 000	770 195	0,57%	0,57%	BBB-
HL 2016-2 CB TF	TN0007310337	20 000	400 000	408 534	0,30%	0,30%	BB
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	1 140 000	1 191 978	0,89%	0,89%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	607 052	0,45%	0,45%	BB
HL 2018-2	TN0007310493	5 000	100 000	100 812	0,07%	0,08%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 800 000	1 858 129	1,38%	1,38%	BB-
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 361 998	1,01%	1,01%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	1 600 000	1 601 880	1,19%	1,19%	
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	2 400 000	2 402 539	1,78%	1,79%	
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	132 900	133 039	0,10%	0,10%	
STB 2019-1 CA TF	TN0002601144	20 000	800 000	822 645	0,61%	0,61%	
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	15 000	600 000	615 171	0,46%	0,46%	
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	20 000	1 200 000	1 296 658	0,96%	0,97%	
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	500 000	542 192	0,40%	0,40%	
STB SUB 2021-1 CA TF,	TNWQS0MZ65V8	30 000	2 400 000	2 427 459	1,80%	1,81%	
TL 2017-1	TN0002101962	20 000	800 000	840 757	0,62%	0,63%	BBB+
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	403 738	0,30%	0,30%	BBB+
TL SUB 2018	TN0002102077	20 000	400 000	406 259	0,30%	0,30%	BBB-
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	320 000	342 731	0,25%	0,26%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	4 000	160 000	169 499	0,13%	0,13%	BBB-
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	480 000	495 981	0,37%	0,37%	BB+
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	900 000	927 092	0,69%	0,69%	
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 014 571	0,75%	0,76%	
Total			107 441 850	110 844 683	82,33%	82,56%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **19 879 025** dinars au 31-03-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif	% Actif Net	Emetteur
CD140323/130423UNIFACTOR	TN1S2LOA7GH7	30	10,75	992 897	997 160	0,74%	0,74%	UNION DE FACTORING
CD170323/160423UNIFACTOR	TN6BP8ECWNQ2	30	10,75	4 964 485	4 982 242	3,70%	3,71%	UNION DE FACTORING
CD290323/280423UNIFACTOR	TNEF5FB9O3L4	30	10,75	992 897	993 607	0,74%	0,74%	UNION DE FACTORING
CD210323/200423UNIFACTOR	TNAQM6W46PD5	30	10,75	992 897	995 501	0,74%	0,74%	UNION DE FACTORING
CD261222/050423UNIFACTOR	TNNAAZYD13M6	100	10,00	1 956 757	1 998 270	1,48%	1,49%	UNION DE FACTORING
CD210323/100523BTE	TNFKP0D4V386	50	10,27	9 887 494	9 912 245	7,36%	7,38%	BTE
Total Certificats de Dépôt				19 787 427	19 879 025	14,77%	14,81%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 891 255** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2022
Dépôts à vue	3 891 255	1 032 947	351 149
Total	3 891 255	1 032 947	351 149

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **13 019** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2022
intérêt intercalaire HL 2022/1 à encaisser	-	11 446	-
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	-	-	43 376
Compte d'attente "commission bancaire"	-	-	29
Agios Créditeurs à encaisser	13 019	9 242	7 396
Total	13 019	20 688	50 801

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **299 136** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer	52 788	39 355	51 997
Rémunération du distributeur à payer	246 348	183 657	242 652
Total	299 136	223 012	294 649

3-6 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2023 à **67 617** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2022
Jetons de présence	18 699	18 699	15 000
Redevances CMF à payer	11 819	9 366	11 558
Frais de conseil et AGO à payer	-	461	-
Etat retenues à la source	-	598	-
Honoraires CAC à payer	35 773	2 660	23 634
TCL à payer	1 326	1 077	3 089
Total	67 617	32 861	53 281

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	135 276 095
Nombre de titres	1 141 215
Nombre d'actionnaires	1 563
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	7 283 000
Nombre de titres émis	72 830
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(16 023 800)
Nombre de titres rachetés	(160 238)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(63 881)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	103 052
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	(1 623 919)
Capital au 31-03-2023	
Montant	124 950 547
Nombre de titres	1 053 807
Nombre d'actionnaires	1 721

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2023 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	7 004 417	910 473	(606 217)	7 308 673
Exercice en cours	2 142 950	-	(140 941)	2 002 009

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Mars 2023 la somme de **1 979 540** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des BTA	1 301 247	627 603	3 665 902
Revenus des titres OPCVM	-	-	243 932
Revenus des obligations	678 293	663 689	2 679 879
TOTAL	1 979 540	1 291 292	6 589 713

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Mars 2023 la somme de **520 823** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des placements à termes	20 835	12 738	82 120
Intérêts des certificats de dépôts	499 988	351 300	1 572 108
Total	520 823	364 038	1 654 228

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Mars 2023 à **299 136** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	52 788	39 355	184 164
Rémunération du distributeur	246 348	183 657	859 433
Total	299 136	223 012	1 043 597

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Mars 2023 à **58 277** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevances CMF	35 193	26 237	122 776
Honoraires commissaires aux comptes	12 139	4 045	28 733
Autres charges AGO amortis	2 561	741	7 419
Jetons de présence	3 699	3 700	15 000
TCL	4 284	3 825	21 798
Contribution sociale de solidarité	400	200	200
Autres charges	1	-	1
Total	58 277	38 748	195 927

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $299\ 136 / 142\ 690\ 268 = 0,21\%$.
- Autres charges / actif net moyen soit : $58\ 277 / 142\ 690\ 268 = 0,04\%$.

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.